

Echos dans la Bastide



DECEMBRE 2020



Membre du Conseil Municipal
(de gauche à droite)

Sabrina GUILLOT, Francis CAGNATI, Mylène BUZIT, Gérard STUYK, Martine CATHERINE, Philippe LATOUR, Magalie BRULANT, Christian VIDAL, Dominique BOUISSIÈRE, Thomas DECOURTY, Jérôme JUGIE, Jean-Pierre TOURON, Monique MARTINET, Manon BERNARD et Didier BIASI

BULLETIN MUNICIPAL

Mairie de Monclar

☎ 05 53 41 80 98

📠 05 53 41 83 07

monclar.mairie@orange.fr

www.mairie-monclar47.fr



Bulletin réalisé par :

Martine Catherine, Monique Martinet
Dominique Bouissière, Sabrina Guillot
Thomas Decourty, Magalie Brulant

Sommaire

Le mot du Maire		1
Nouveau conseil municipal		2
Commissions communales		4
Point sur les Conseils Municipaux		6
Comptes administratifs		15
Budgets primitifs		16
Etat civil		17
Adressage normalisé		18
PanneauPocket		19
Mesures sanitaires COVID-19		20
Urbanisme		21
Bibliothèque		22
Marché du jeudi soir		23
Du côté des associations	ADRA	24
	Monclar 2000	26
	Comité des Fêtes	27
	Musée du Patrimoine	28
	UNA	29
	Club de Modélisme Monclarais	30
	APE	31
Meilleurs Vœux 2021		

Le Mot du Maire

Le 15 mars 2020, vous avez accordé votre confiance à la nouvelle équipe municipale, je vous en remercie.

Compte tenu des dispositions gouvernementales, nous n'avons pu accéder aux affaires qu'à partir du 28 mai 2020 où j'ai été élu maire.

Je suis très fier de cette confiance et je mettrai avec ardeur tout en œuvre, avec mon équipe, afin de répondre au mieux à vos attentes et pour dynamiser la vie de notre village.

En cette année atypique dominée par les mesures liées à la COVID 19, nous avons dû annuler la fête de Monclar, les Marchés de Producteurs de Pays ainsi que toutes les actions qui avaient pu être envisagées par les associations, le Comité des Fêtes ou la municipalité.

Des projets portés par la nouvelle équipe ont été différés ou ont pris du retard dans l'élaboration ou la réalisation.

La situation actuelle n'est pas facile mais les priorités que nous avons déterminées au moment de l'élection vont s'imposer à nous.

En 2021, nous finaliserons la réalisation du chemin piétonnier du bourg vers le lac ainsi que la création d'un city-stade communautaire.

Pour permettre l'arrivée de la fibre optique à Monclar, l'adressage normalisé arrive dans sa phase finale et très bientôt vous pourrez voir les panneaux de signalisation avec les nouveaux noms de routes et impasses. Les numéros des habitations suivront.

La signalisation des commerces, des services et des administrations sera mise en place.

Nous souhaitons également relancer la vie sociale et économique de Monclar par la réhabilitation de l'ancienne épicerie et la pérennisation d'un marché fermier.

La réussite de cet enjeu dépend de la vie associative mais aussi de vous, de nous tous.

Je vous souhaite à toutes et tous une année 2021 plus chaleureuse et surtout moins contraignante.

Dominique BOUSSIÈRE

Nouveau Conseil Municipal

Lors du conseil municipal du 28 mai 2020, il a été procédé à la mise en place du nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2020.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur STUYK Gérard, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

GUILLOT Sabrina, BUZIT Mylène, BERNARD Manon, MARTINET Monique, TOURON Jean-Pierre, CAGNATI Francis, VIDAL Christian, BIASI Didier, CATHERINE Martine, BRULANT Magalie, LATOUR Philippe, DECOURTY Thomas, BOUISSIERE Dominique, JUGIE Jérôme, STUYK Gérard dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur VIDAL Christian, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame BERNARD Manon.

Election du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du CGCT, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Chaque conseiller a remis fermé au président son bulletin de vote.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	01
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	08

A obtenu :

M. BOUISSIERE Dominique, quatorze voix (14).

M. BOUISSIERE Dominique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Election du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. BOUISSIERE Dominique, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	01
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	08

A obtenu :

M. JUGIE Jérôme, quatorze voix (14).

M. JUGIE Jérôme ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	01
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	08

A obtenu :

M. STUYK Gérard, quatorze voix (14).

M. STUYK Gérard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	01
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	08

A obtenu :

M. CAGNATI Francis, quatorze voix (14).

M. CAGNATI Francis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	01
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	08

A obtenu :

Mme CATHERINE Martine, quatorze voix (14).

Mme CATHERINE Martine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée quatrième adjoint et a été immédiatement installée.

Charte de l'Elu Local :

Monsieur BOUISSIÈRE, Maire donne lecture de la charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller.

Commissions communales

Lors des conseils municipaux des 28 mai 2020 et 25 juin 2020, les commissions communales ont été constituées.

Délégués Communauté de Communes LOT ET TOLZAC

BOUISSIERE Dominique	Maire
JUGIE Jérôme	Premier-Adjoint
STUYK Gérard	Deuxième-Adjoint

Délégués TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE (Ex. SDEE : Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies)

VIDAL Christian	Titulaire
BOUISSIERE Dominique	Titulaire
<i>CAGNATI Francis</i>	<i>Suppléant</i>
<i>STUYK Gérard</i>	<i>Suppléant</i>

Délégués SIVU Chenil Fourrière

CATHERINE Martine	Titulaire
BRULANT Magalie	Titulaire

Délégués Association des Bastides

CAGNATI Francis	Titulaire
GUILLLOT Sabrina	Titulaire
<i>BUZIT Mylène</i>	<i>Suppléant</i>
<i>VIDAL Christian</i>	<i>Suppléant</i>

Hors Conseil

....	Titulaire
....	<i>Suppléant</i>

Délégués Foyer du Mont Clair

<u>Conseil Administration</u>	<u>Commission Vie Sociale</u>
BOUISSIERE Dominique	
JUGIE Jérôme	
CATHERINE Martine	
DECOURTY Thomas	

Délégués au Syndicat EAU 47

VIDAL Christian	Titulaire
<i>BIASI Didier</i>	<i>Suppléant</i>

Délégués au Syndicat Mixte des Vallées du TOLZAC

STUYK Gérard	Titulaire
DECOURTY Thomas	Titulaire
<i>LATOUR Philippe</i>	<i>Suppléant</i>
<i>BIASI Didier</i>	<i>Suppléant</i>

Délégué Correspondant Défense

VIDAL Christian

COMMISSION FINANCES

BERNARD Manon
BOUISSIERE Dominique
CAGNATI Francis

VIDAL Christian
JUGIE Jérôme

COMMISSION ECOLE

BOUISSIERE Dominique
CAGNATI Francis

BERNARD Manon
GUILLOT Sabrina

COMMISSION TRAVAUX – VOIRIE

JUGIE Jérôme
STUYK Gérard
CAGNATI Francis
BERNARD Manon

BIASI Didier
DECOURTY Thomas
LATOUR Philippe
VIDAL Christian

COMMISSION APPEL D'OFFRES

BOUISSIERE Dominique
JUGIE Jérôme
CAGNATI Francis

VIDAL Christian
CATHERINE Martine

COMMISSION AMENAGEMENT DU BOURG ET ENVIRONNEMENT

BIASI Didier
CAGNATI Francis

BUZIT Mylène
VIDAL Christian

COMMISSION INFORMATION

BOUISSIERE Dominique
CATHERINE Martine
BRULANT Magalie

DECOURTY Thomas
GUILLOT Sabrina
MARTINET Monique

COMMISSION SALLE POLYVALENTE ET HALLE DAMIRA

CAGNATI Francis
CATHERINE Martine

BUZIT Mylène
VIDAL Christian

COMMISSION CULTURE/TOURISME/FETES/ACCUEIL

BOUISSIERE Dominique
CAGNATI Francis
CATHERINE Martine
BERNARD Manon
BRULANT Magalie

BUZIT Mylène
DECOURTY Thomas
GUILLOT Sabrina
MARTINET Monique
TOURON Jean-Pierre

COMMISSION AIDE SOCIALE

BOUISSIERE Dominique
JUGIE Jérôme
STUYK Gérard

VIDAL Christian
BIASI Didier

Faisons un point sur les conseils municipaux

Lors des conseils municipaux des 11 décembre 2019, 02 mars 2020, 28 mai 2020, 25 juin 2020, 22 juillet 2020, 29 septembre 2020 et 26 novembre 2020 de nombreux autres sujets ont été abordés, voici quelques extraits :

Modification statuts de la Communauté de Communes Lot et Tolzac (CCLT) ; prise de compétence de la Base de loisirs du Temple-Sur-Lot :

M. le Maire fait part à l'assemblée que la commune du Temple-Sur-Lot a sollicité la CCLT pour un transfert de compétence « gestion et exploitation de la base ».

Des études ont été menées par la CCLT pour connaître les impacts financiers, économiques, organisationnels de cette prise de compétence.

Considérant que cet équipement est unique dans le département, considérant sa notoriété et son programme de développement en direction du territoire et du département, il a été proposé d'inscrire dans les statuts de la Communauté de Communes la compétence facultative suivante : « aménagement et gestion de la Base de loisirs située au Temple-sur-Lot ».

Les membres du conseil communautaire se sont prononcés à la majorité favorable sur cette modification statutaire, aussi il y a lieu de soumettre cette décision à l'avis des communes membres.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

Après avoir délibéré, le conseil à 9 voix pour, 0 voix contre, décide d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

Travaux Immeuble ARNAUDIN :

M. le Maire informe qu'après plusieurs visites de la commission des travaux sur les lieux, il est proposé à l'assemblée de faire 2 appartements.

M. le Maire énumère les différents devis demandés :

- Travaux d'électricité	5 096 € HT
- Chauffage	2 742 € HT
- Cuisine (fourniture et pose)	2 015 € HT
- Escalier	885 € HT

D'autres sont en cours d'élaboration.

M. BOUSSIÈRE informe également que l'architecte conseil du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) viendra sur les lieux mardi 17 décembre pour conseiller dans l'agencement et/ou aménagement de ces appartements.

Le conseil municipal donne pouvoir à la commission des travaux pour mettre en œuvre le chantier à la suite des recommandations du CAUE et à l'examen des devis supplémentaires.

Travaux Église «Protection Pigeons» :

Afin de limiter l'intrusion des pigeons dans l'Église côté Promenade du Midi, M. le Maire soumet à l'assemblée un devis d'un montant de 1 173 € HT pour la pose de grillage sous avant toit avec fixation depuis la nacelle. Le conseil municipal donne son accord pour engager les travaux susdits.

Démission Mme PELLEGRINO :

M. le Maire donne lecture du courrier de Madame PELLEGRINO qui après de nombreuses années passées à s'occuper de l'église (ouverture, entretien...) aspire à du repos.

M. le Maire propose à l'assemblée de prendre contact avec le conseil pastoral de la paroisse.

2 Demandes d'acquisition de terrains communaux :

Parcelle ZW 140 lieu-dit Pech de Belou :

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une partie de la parcelle ZW 140 est louée à M. BEAUGEARD Charlie depuis le 01/01/1998. Ce dernier souhaiterait acquérir cette partie de parcelle représentant une superficie d'environ 2 800 m².

Après débat, le conseil municipal :

- Accepte de vendre à M. BEAUGEARD Charlie une partie de la parcelle ZW 140 pour un montant de 2 500 €.
- Dit que les frais de bornage et des actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Parcelle ZN 19 lieu-dit Le Magre :

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de M. KNECHT Florent qui souhaiterait se porter acquéreur de la parcelle ZN 19 d'une superficie de 5 050 m².

En effet la parcelle ZN 19 appartenant à la Commune jouxte sa propriété et son acquisition permettrait à M. KNECHT d'améliorer les alignements de sa parcelle.

Après débat, le conseil municipal :

- Ne souhaite pas céder la parcelle ZN 19, celle-ci ayant un intérêt communal (aménagement des abords du Moulin du Magre),
- Accepte de faire un échange pour permettre à M. KNECHT d'améliorer sa propriété,
- Dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de M. KNECHT Florent.

City Stade - création chemin du Judo au Lac :

M. le Maire rappelle à l'assemblée son entretien avec M. Jérôme MARRAULD concernant la servitude à créer sur sa propriété pour réaliser le chemin reliant le judo au lac du Magre.

M. le Maire informe également de sa rencontre avec M. MARILLER pour le tronçon de servitude qui longerait sa propriété. M. MARILLER a donné son accord pour la mise en place de cette servitude.

Aussi, comme décidé lors du précédent conseil [cf. CM du 03/10/19], M. le Maire a pris attache auprès du notaire et du cabinet de géomètres pour établir le bornage de la servitude susdite.

Vente du Bus :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait décidé de se renseigner sur les possibilités de déclasser le mini bus en véhicule 8 places afin qu'il puisse être conduit par toute personne titulaire du permis de conduire B.

Renseignements pris, il s'avère que pour les véhicules de plus de 3.5 T le déclassement n'est pas possible. Aussi, le conseil Municipal à l'unanimité décide de vendre ce véhicule de catégorie « CAR ».

(extrait du 11/12/2019)

Chemins ruraux :

Mrs CAGNATI et JUGIE évoquent l'entretien des chemins, les demandes et/ou propositions de certains administrés. En effet certains seraient prêts à opter pour l'acquisition du chemin desservant leur propriété dans certaines conditions. Le conseil municipal demande à ce que ces propositions verbales soient faites par écrit et charge Mrs CAGNATI et JUGIE de les demander.

Mrs CAGNATI et JUGIE évoquent également le chemin de Borde-Basse sur lequel ils se sont rendus suite aux sollicitations de Mme TITONEL.

M. JUGIE propose :

- d'engager des travaux de nettoyage du réseau « Eaux Pluviales » afin de permettre l'écoulement normal des eaux qui aujourd'hui débordent sur la voie et emportent le revêtement.
- d'inviter les riverains à s'assurer du captage des eaux de ruissellement.

(extrait du 11/12/2019)

M. JUGIE explique que la commune consacre chaque année une enveloppe financière de 15 000 € pour l'entretien des chemins communaux.

Pour 2020, le programme des chemins est déterminé de la façon suivante :

- Chemin lieu-dit Pintou 6 786.00 €
- Chemin lieu-dit Blanchou 2 190.00 €
- Chemin lieu-dit Borde-Basse 4 269.00 € (partie 1) l'autre partie sera réalisée en 2021.
- Enrobé 1 750.00 €

M. JUGIE donne le détail des travaux prévus pour chaque chemin (empièchement, enrobé...)

M. JUGIE explique à l'assemblée qu'il est prévu que le chemin lieu-dit Blanchou soit rétrocédé **en partie**, ce chemin ne desservant qu'un seul propriétaire. Lorsque les travaux de réfection seront réalisés, ce chemin sera mis à l'ordre du jour afin que le conseil municipal lance la procédure de cession.

(extrait du 28/05/2020)

Stationnement Rue Cardonnet :

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de réglementer le stationnement rue Cardonnet au niveau de l'immeuble appartenant au Foyer du Mont Clair. En effet, la rue étant étroite, si des véhicules sont garés aux abords du bâtiment, l'accès devient très difficile pour des transports en commun. Le conseil municipal décide que la Commission Voirie se rende sur les lieux afin de déterminer la partie à interdire au stationnement.

(extrait du 02/03/2020)

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020:

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de maintenir pour l'année 2020 comme pour les années précédentes, le taux des taxes directes locales inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition à savoir :

Taxe Foncière (bâti)	13.17 %
Taxe Foncière (non bâti)	68.33 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19.27 %

D'où un produit fiscal attendu de 192 007 €.

M. STUYK explique que pour 2020, il n'y a pas de taux à voter pour la taxe d'habitation, celle-ci étant supprimée sur les résidences principales. Le produit attendu par cette taxe en 2019 s'élevait à 117 671 €. Ce montant en 2020 devrait être compensé par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Tarification Transport Scolaire :

M. le Maire fait part à l'assemblée que depuis la rentrée scolaire 2019, une tarification du transport a été mise en place. La tarification pour l'accès aux navettes organisées pour les regroupements pédagogiques est plafonnée à 30 € par an et par enfant. La précédente municipalité avait décidé de prendre en charge la tarification demandée aux familles pour l'accès à la navette organisée entre Monclar et Saint-Etienne-de-Fougères. M. BOUISSIERE demande à l'assemblée si elle souhaite maintenir cette prise en charge pour la rentrée prochaine.

Le conseil municipal décide de continuer la prise en charge de cette tarification pour l'année scolaire 2020/2021 et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

(extrait du 28/05/2020)

Projets photovoltaïques au sol sur la Commune:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 2 projets de photovoltaïques au sol ont été déposés en Mairie.

1° Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet photovoltaïque au sol du groupe WPD SOLAR.

Ce projet d'installation photovoltaïque au sol se ferait sur des parcelles sises aux lieux-dits Merrier et Badès et représenterait une superficie de 37 ha.

Monsieur le Maire informe que ces parcelles sont en zone A (Agricole) du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu le zonage (Zone A) des parcelles concernées par le projet,

Vu l'emprise du projet,

Vu l'impact sur les paysages,

Emet un avis défavorable sur le projet photovoltaïque au sol aux lieux-dits Merrier et Badès.

2° Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet photovoltaïque au sol de la SAS POWERLAND ENERGY.

Ce projet d'installation photovoltaïque au sol se ferait sur des parcelles sises au lieu-dit Barguillac et représenterait une superficie de 15 ha 72 a 43 ca.

Monsieur le Maire informe que ces parcelles sont en zone A (Agricole) du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu le zonage (Zone A) des parcelles concernées par le projet,

Vu l'emprise du projet,

Vu l'impact sur les paysages,

Emet un avis défavorable sur le projet photovoltaïque au sol au lieu-dit Barguillac.

Travaux Bâtiments Communaux :

Logement 38 rue de Marmande :

M. JUGIE informe du départ des locataires au 07 septembre dernier. Quelques travaux de réfection doivent être effectués avant une remise à la location.

Les travaux de nettoyage et d'électricité seront effectués en régie par les agents communaux.

M. JUGIE soumet à l'assemblée un devis de travaux de peinture (raccord toile de verre, peinture) de la SARL ARSAC d'un montant de 3 693.14 € TTC. Le conseil municipal donne son accord.

Un autre devis de SAS SONSON est en cours d'élaboration pour la pose d'aluminium pour la protection des appuis de fenêtre. Le conseil municipal donne pouvoir au bureau d'engager les travaux s'il juge le montant correct.

D'autre part, M. JUGIE fait part à l'assemblée que suite à une décision prise en bureau, la cuisine intégrée installée au logement du 38 rue de Marmande par les anciens locataires a été rachetée par la Commune au prix de 4291.32 € (prix d'achat – 80 € de vétusté).

Garages rue de Marmande :

M. le Maire explique que 3 garages situés rue de Marmande derrière l'ancienne école maternelle pourrait être mis à la location mais le remplacement des portails est nécessaire.

Il soumet un devis de M. LEMRAY d'un montant de 3 093.54 € pour la fabrication et la pose de 3 portes de garage double battant en pin sylvestre. Le conseil municipal donne son accord.

Travaux sur mur mitoyen Place du 08 Mai :

M. le Maire fait part au conseil municipal que le mauvais état de la zinguerie du bâtiment communal sis Place du 08 Mai, occasionne des infiltrations d'eau sur le mur mitoyen avec l'immeuble voisin.

Le propriétaire a fait établir par l'entreprise LEFORT-LISSANDRES un devis de travaux qui s'élève à 1 791.60 € TTC et sollicite la commune pour une prise en charge de 50 % du coût TTC soit 895.80 €. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de prendre en charge 50 % du montant des travaux soit 895.80 €.

Dépigeonnage :

M. JUGIE explique l'importante problématique qu'entraînent les pigeons sur tous les espaces de la commune (publics ou privés : dégradations des murs, dalles bouchées, etc...)

Afin de réguler cette population, une entreprise de dépigeonnage a été contactée.

Des communes ayant fait appel au même prestataire ont un résultat plutôt positif.

Le montant de la prestation sur 12 mois s'élève à 2 800 €. La prestation consiste en des tirs jour/nuit, canon filet, pigeonniers, adaptations aux problématiques.

Le conseil municipal valide cette proposition.

Nomination Voie :

Monsieur le Maire accueille Monsieur Jean-Pierre BATAILLE à qui il donne la parole.

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, habitant de Monclar, Président de la Légion d'Honneur fait part à l'assemblée du travail qu'il effectue pour que soient connus et reconnus des personnages ayant œuvré pour le Pays.

Monsieur BATAILLE fait le portrait d'un de ces personnages, Jean-Fernand AUDEGUIL né à Monclar le 16 janvier 1887.

M. le Maire explique que la rue joignant la rue Louis Pons à la rue des Anciens Fossés est une des seules rues de Monclar sans nom, il propose qu'elle soit nommée rue Jean-Fernand AUDEGUIL.

Le Conseil Municipal à la majorité, est plutôt favorable mais souhaite consulter les riverains ; le vote est remis à la prochaine séance.

Acquisition Matériel :

M. JUGIE explique que comme vu en bureau, il serait peut-être intéressant pour l'entretien des espaces publics d'acheter un tracteur équipé d'un gyrobroyeur.

Puis éventuellement y adapter une fourche et/ou godet, une bennette et ainsi optimiser les tâches du service technique.

Le débat s'instaure. Après les interventions de Philippe LATOUR, le conseil municipal lui confie ce dossier d'acquisition de matériel (étude des caractéristiques techniques des divers matériels, négociation des prix...)

La décision sur ces investissements est remise à un prochain conseil municipal.

Transport hebdomadaire des administrés :

M. le Maire rappelle qu'il avait été envisagé de transporter une fois par semaine les administrés sans moyen de locomotion au marché de Sainte-Livrade.

M. VIDAL s'étant proposé de s'occuper de ce dossier, M. le Maire lui donne la parole.

M. VIDAL soumet à l'assemblée 4 propositions

-Proposition 1 : autocar 22 places avec chauffeur pour un montant de 68 € TTC/Jour,

-Propositions 2, 3 et 4 : minibus 9 places à louer, chauffeur à prévoir pour des montants respectifs de 50 € TTC/Jour, 45 € TTC/Jour, 25.80 € TTC/Jour.

M. VIDAL précise que pour les propositions 2, 3 et 4, le véhicule est également à aller chercher et à ramener, par conséquent coût supplémentaire à répercuter.

Après débat et avant toute décision, le conseil municipal propose de faire le recensement des personnes intéressées.

PanneauPocket (Informations habitants) :

M. le Maire explique à l'assemblée en quoi consiste PanneauPocket. PanneauPocket est une application mobile d'alertes et d'informations des communes et intercommunalités.

Afin de bénéficier de ce service un abonnement est à souscrire par la collectivité pour un montant annuel de 180 € TTC.

La mairie diffuse en temps réel ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population ; les habitants reçoivent une notification sur leur portable. L'usage de Panneau Pocket est gratuit pour tous et aucune donnée personnelle n'est collectée.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce nouveau service et donne pouvoir à M. le Maire de procéder à l'ouverture de compte auprès de la société concernée (CWA Enterprise).

(extrait du 29/09/2020)

Compétences EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) :

M. le Maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit entre autres le transfert automatique des pouvoirs de police (relatifs aux compétences transférées) du Maire au Président d'un EPCI à fiscalité propre, 6 mois après l'installation du conseil communautaire.

M. le Maire informe que la Communauté de Communes Lot et Tolzac (CCLT) est compétente en matière de **voirie**, d'**habitat**, d'**assainissement**, de **déchets ménagers**, de **réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage** et que les pouvoirs de police correspondants peuvent donc être automatiquement transférées au Président de la CCLT.

La loi permet au Maire de s'opposer à ces transferts automatiques.

M. le Maire détaille à l'assemblée les pouvoirs de police de chaque compétence.

Après débat, le conseil municipal souhaite :

- Que le pouvoir de police administrative spéciale en matière de voirie (circulation et stationnement),
- Que le pouvoir de police administrative spéciale en matière d'habitat (procédure de péril, édifices menaçant ruine, sécurité dans les établissements recevant du public...)
- Que le pouvoir de police administrative spéciale en matière d'assainissement (règlement d'assainissement, autorisation de rejets d'effluents...),

Ne soient pas transférés au Président de la CCLT.

Compétences MObiVE.H.@ :

M. le Maire fait part à l'assemblée que Territoire Energie 47 (ex SDEE Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité) propose à tous les acteurs publics d'adhérer à un Groupement de Commandes Départemental ENR-MDE (Energies Renouvelables et Maîtrise de la Demande en Energie).

La nouvelle action de ce groupement est l'opération MObiVE.H.@ qui consiste à s'équiper de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de prises individuelles de recharge.

M. le Maire explique que l'opération MObiVE.H.@ présente un intérêt pour la Commune et qu'il serait souhaitable de candidater.

Le Conseil Municipal décide de faire acte de candidature au marché lié à l'opération MObiVE.H.@

Stationnement rue de Marmande :

M. le Maire fait part à l'assemblée que suite à des réclamations et à des problèmes récurrents de voisinage concernant le stationnement rue de Marmande, la commission Travaux-Voirie s'est rendue sur les lieux et propose de matérialiser les places de stationnement par un marquage au sol et des balises.

Les balises sont prévues devant l'immeuble cadastré AB 492 rue de Marmande afin de faciliter la sortie des véhicules venant de la rue Cardonnet.

M. le Maire informe qu'un devis a été demandé à SOLTECHNIC pour réaliser cette signalisation horizontale.

M. le Maire précise que le devis pour cette application de peinture homologuée a également été demandé pour rematérialiser le marquage au sol (création bandes continues et discontinues de stationnement, marquage continue jaune, zébras) Place des Amours, Rue Cardonnet, Rue Louis Pons et rue du Faubourg de Gazal.

Limitation tonnage VC 103 (lieu-dit Bellevue-M. Melnyk) :

M. le Maire explique à l'assemblée que régulièrement des Poids Lourds empruntent la VC 103 (desservant les lieux-dits Bellevue, Lausse et Goutourrey) alors que celle-ci est inadaptée à leur tonnage. M. le Maire propose de prendre un arrêté d'interdiction aux véhicules de plus de 12.5 T « sauf desserte locale et services communautaires » et de mettre en place la signalétique correspondante.

Le conseil municipal, à la majorité émet un avis favorable (0 contre-1 abstention-14 pour).

Contrat entretien Ecolomique :

M. le Maire soumet à l'assemblée un devis de la Société Ecolomique qui propose un contrat d'entretien pour la maintenance annuelle du matériel installé sur l'immeuble Rue du Foirail, à savoir une pompe à chaleur air/air comprenant 1 unité extérieure (UE) et 2 unités intérieures (UI)

Le montant du forfait proposé pour ce contrat d'entretien s'élève à 180 € par an pour 1UE + 2UI.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature d'un contrat d'entretien avec la Société ECOLOMIQUE.

Demande de subvention Association Culture Events :

M. le Maire soumet à l'assemblée une demande de subvention de l'Association Culture Events. M. le Maire explique que Le Splendid (fermé en raison de la crise sanitaire) n'a pas de comptabilité à fournir sur les deux dernières années du fait de l'ouverture récente de l'établissement et que par conséquent il ne peut pas prétendre aux aides gouvernementales. Pour cela Madame Chantal FORTIN, gérante, a créé une association et sollicite comme toute association des subventions au Département, à la Communauté de Communes Lot et Tolzac ainsi qu'à la Commune.

M. le Maire informe que le Département leur a accordé une subvention de 5000 € au titre du fond de soutien au secteur culturel associatif.

Le conseil municipal souhaite ajourner sa décision.

Information Aménagement du Lac :

Liaison piétonnière Bourg/Lac :

M. le Maire informe que la servitude de passage pour joindre le Bourg au Lac du Magre, servitude traversant les propriétés de M. MARRAULD Jérôme et M. et Mme MARILLER Pierre sera constituée par un acte notarié le 11 décembre prochain.

Phase du choix de la maîtrise d'œuvre :

M. le Maire informe qu'après s'être entouré de l'assistance technique des services du Département et de la SEM 47, tous les documents nécessaires au projet sont prêts ; la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre peut être engagée. La consultation sera lancée auprès de 3 bureaux d'études : AC2I, CITEA, IEI Cabinet MARES. Le conseil municipal donne son accord.

(extrait du 26/11/2020)

Divers :

Marchés de Producteurs de Pays 2020 :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des mesures gouvernementales en vigueur (mesures de distanciation, gestes barrières...) pour l'organisation des Marchés de Producteurs de Pays en raison de la crise sanitaire. Après débat et à la majorité, [14 pour – 1 contre] le conseil municipal décide de ne pas organiser les marchés de producteurs de pays en 2020.

(extrait du 28/05/2020)

Maison de Santé :

M. le Maire fait part à l'assemblée du projet de Madame DELPECH GRANAY à savoir la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au 40 rue de Marmande (transformation de la maison d'habitation actuelle).

L'accès à un des parkings devant se faire par le chemin rural qui débouche sur la D101, des aménagements incombent à la Commune (le chemin devra être élargi, aménagé et revêtu d'un enduit superficiel sur 25 m, un caniveau grille devra être installé à la sortie du chemin sur la D101 pour éviter le ruissellement des eaux de surface sur la Départementale).

M. JUGIE fait part à l'assemblée que l'engagement d'effectuer les travaux susdits sur le chemin rural a été acté et fera parti du Programme Chemins 2021.

(extrait du 25/06/2020)

Fonctions des adjoints :

M. le Maire informe le conseil municipal que dans les diverses fonctions déléguées à M. JUGIE, 1^{er} adjoint, il lui a confié entre autres la gestion de l'ensemble du personnel communal (service administratif, technique, scolaire).

Le conseil municipal à l'unanimité, n'émet aucune objection.

M. le Maire informe que Mme CATHERINE, souhaite rejoindre la commission « Aide Sociale ». Le conseil municipal en prend acte.

Chemin de Douzon :

Mrs BOUISSIERE et JUGIE informe l'assemblée de la visite de Mme la Sous-Préfète le 15 juillet dernier au sujet du chemin de Douzon.

Décisions prises : Vente de la parcelle cadastrée ZH 53 de M. VIDAL à Mme LEMAIRE après la coupe des arbres d'ici fin 2022. Rétrocession par la Mairie de Monclar du chemin à Mme LEMAIRE après remise en état d'une partie du chemin commençant après la portion déjà goudronnée jusqu'aux bâtiments appartenant à Mme LEMAIRE.

Hangar'ART Bus (café restaurant solidaire):

M. le Maire explique avoir reçu à leur demande des représentantes du Hangar'Art Bus qui réalise une tournée dans une vingtaine de communes du Lot-et-Garonne et souhaiterait venir à Monclar. Le Hang'ART Bus est un café restaurant solidaire itinérant. Il permet d'aller à la rencontre des personnes seules ou des familles isolées et propose une cuisine anti-gaspillage alimentaire issue de la récupération des invendus de la grande distribution, etc... à des tarifs abordables. Après débat, le conseil municipal n'est pas opposé à cette idée mais souhaite analyser les possibilités d'accueil avant toute décision.

(extrait du 22/07/2020)

Le conseil municipal suggère le site du Cap, d'une part pour le site lui-même et d'autre part pour pouvoir utiliser les sanitaires de l'école à proximité.

Le conseil municipal charge M. le Maire de faire la proposition à l'association.

(extrait du 29/09/2020)

Ancienne Epicerie – Immeuble ARNAUDIN :

M. le Maire fait part l'assemblée que des administrés seraient intéressés par l'ancienne épicerie afin d'y vendre des produits régionaux et/ou pour y organiser des vide-greniers.

M. le Maire estime qu'il est un peu prématuré pour répondre à cette demande, la Mairie n'ayant pas encore arrêté sa décision sur le devenir de cet espace.

A ce propos, M. le Maire propose qu'un groupe d'élus se rende à Saint Julien en Born pour y visiter un tiers-lieu. Les tiers-lieux, phénomène en pleine croissance, répondent aux problématiques des collectivités locales en créant de nouvelles dynamiques économiques et sociales sur les territoires.

(extrait du 22/07/2020)

Personnel communal :

M. le Maire informe l'assemblée de la démission de Magali BIELSA au 31.10.2020 qui souhaite repartir travailler dans le privé où elle a une opportunité intéressante.

Noëlle LEYDET a remis sa candidature pour le poste. La fermeture de l'agence postale, le matin, ne serait pas pertinente, la demande étant beaucoup plus importante le matin tout comme au secrétariat de mairie d'ailleurs. M. le Maire informe avoir reçu Noëlle, après discussion elle conserve son poste à l'agence postale.

Une déclaration de vacance d'emploi sera donc créée pour le poste d'adjoint administratif territorial.

Terrain Lotissement Glory :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'achat du dernier lot du Lotissement Glory par M. Ali OUADJI, déjà propriétaire de 2 lots.

Une autre personne est intéressée et a déposé un certificat d'urbanisme opérationnel pour savoir si son projet serait réalisable.

Le conseil municipal se donne un délai de réflexion.

Transformateur Ateliers Municipaux (anciens Ets Lompech) :

M. JUGIE explique qu'avait été installé un transformateur pour les besoins de l'entreprise.

A ce jour, celui-ci ne fonctionne plus et n'est d'aucune utilité pour le service technique.

L'état de vétusté de ce transformateur fait que des éléments toxiques s'en échappent, il y a lieu de le faire déposer. Le coût est estimé entre 3000 et 5000 €.

M. JUGIE est chargé de prendre contact avec les services d'ENEDIS pour plus d'éléments ; la décision sera prise ultérieurement.

(extrait du 29/09/2020)

Transformateur Frescati :

M. le Maire informe que suite au projet de construction de 2 maisons individuelles de la SARL RODIS, lotissement Frescati, l'implantation d'un transformateur sur le domaine public est envisagée afin de retirer le poteau électrique existant estimé gênant. La pose de ce transformateur implique une modification du tracé de la ligne électrique qui va de ce fait occasionner une gêne pour le propriétaire riverain aussi M. le Maire explique que sans entente entre les 2 propriétaires, il ne signera pas d'autorisation pour une quelconque installation sur le domaine public.

M. le Maire fait part également qu'il a contacté les services d'ENEDIS pour tâcher de trouver une solution ; éventuellement un enfouissement complet de la ligne et une prise en charge par Territoire Energie 47 et la Commune.

Travaux :

M. JUGIE fait part à l'assemblée que deux devis pour des travaux de peinture ont été établis par l'Entreprise ARSAC et validés en bureau.

1° Réfection de la chambre d'accueil à Bellevue, Montant 3554.10 € TTC

2° Réfection de la façade de l'immeuble sis 17-19 rue du Foirail, Montant 3 000.80 € TTC.

(extrait du 26/11/2020)

Comptes administratifs

02 mars 2020

Régie Transport Scolaire

Compte Administratif 2019 :

M. BOUISSIERE donne lecture du compte administratif 2019 dressé par M. le Maire.

Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 17 169.42 €.

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité (POUR 8), M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Compte de Gestion 2019 :

M. BOUISSIERE donne lecture du compte de gestion de la régie transport scolaire dressé par M. DIOT, receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. le Maire.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Commune

Compte Administratif 2019 :

M. BOUISSIERE donne lecture du compte administratif 2019 dressé par M. le Maire.

Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 251 345.71 €.

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité (POUR 8), M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Compte de Gestion 2019 :

M. BOUISSIERE donne lecture du compte de gestion de la commune dressé par M. DIOT, receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. le Maire.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Budgets primitifs

22 juillet 2020

Budget Primitif 2020 de la Régie Transport Scolaire :

M. le Maire soumet au conseil municipal un projet du budget 2020 de la régie transport scolaire proposée par la commission des finances. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 20 169 €.

Pas de section d'investissement.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

Budget Primitif 2020 de la Commune :

M. le Maire soumet à l'assemblée l'élaboration du budget 2020 de la commune, établie par la commission des finances.

M. le Maire informe de la création d'une nouvelle association loi 1901 sur la Commune de Monclar, il s'agit de l'association CULTURE EVENTS qui sollicite l'attribution d'une subvention communale. Après débat, le conseil municipal décide de ne pas attribuer d'aide financière en 2020.

Le budget se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 939 989 €.

Section d'investissement :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 376 800 €.

Les programmes proposés à l'inscription budgétaire section investissement pour 2020 sont les suivants :

- ❖ Réhabilitation de la Mairie et du Musée (Phase Etude)
- ❖ City stade
- ❖ Adressage Normalisé
- ❖ Bâtiments communaux
- ❖ Acquisition matériel :
 - Ordinateurs, copieurs
 - Défibrillateur
 - Matériel et outillage technique
 - Véhicule
- ❖ Zéro Phyto : Achat de matériel et couvert végétal
- ❖ Travaux d'accessibilité des bâtiments publics

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

ÉTAT CIVIL 2020

NAISSANCE

LAMARQUE VANDERHAEGEN Ambre	26/01/2020
KERISAC Mattéo	30/01/2020
LABRECH Naïl	12/02/2020
PÈRE Octavia, Alice, Lucie	17/02/2020
ZAOUAI LAABIDI Aymane	04/06/2020
HENAFF Romain, Estéban	16/07/2020
SAINT-JOURS BALDO Kenzo, Marino, Pierre	18/07/2020
DEMUYDT Théa, Patricia, Fabienne	02/09/2020
GAUTIER Yannis, Sascha	03/10/2020

MARIAGE

EVRARD Morgane, Cheyenne, Chantal	
Et	19/09/2020
BIRAC Jessica, Gwendoline	
LIGER Alain, Jacques	
Et	10/10/2020
EDOM Claudine, Simone	

DÉCÈS

RUULT Marcel Louis	20/01/2020
BOUTKHIL Boubekour	18/02/2020
CATHERINE Philippe, Claude, Christian	05/03/2020
ARZENAK Etienne, François	17/03/2020
ARATI Giovanni	16/04/2020
KEERLE Albert, Georges, Paul	25/04/2020
DELSOL Gilbert	08/05/2020
BODART Yves, Maurice, Francis	19/05/2020
JUGIE Jean, Georges	23/05/2020
LIBOURNET Simone, Jeanne veuve CHAPELLE	12/07/2020
MEYNOT Charles, Yvon	10/08/2020
CORNUT Pierre	06/10/2020
PICHET Yvette veuve PEYRE	17/11/2020

Adressage Normalisé

L'adressage normalisé consiste pour la commune à :

- donner un nom à chaque voie
- donner un numéro à chaque local d'habitation ou professionnel
- identifier chaque voie par une plaque de voie
- identifier chaque local par une plaque de numéro

L'adressage normalisé conditionne le bon exercice des missions de service public et l'efficacité des activités du secteur marchand notamment en matière de :

- ⇒ Sécurité : services d'incendie, secours à la personne (à domicile et sur voie publique), protection civile
- ⇒ Commerce : livraison à domicile
- ⇒ Déploiement du Très haut débit : accès à une offre fibre
- ⇒ Réseaux publics : identification des clients eau, électricité, gaz, ...
- ⇒ Transports : optimisation des circuits de transport scolaire, transport urbain
- ⇒ Santé : professionnels du soin, aide à domicile, ...

Une exigence pour une commercialisation du Très Haut Débit

- La commercialisation des offres d'accès à Internet via la fibre optique est conditionnée à l'attribution à chaque local d'un code unique dit « Hexaclé »,
- Cette contrainte est imposée par les opérateurs,
- Ce code « Hexaclé » est attribué à chaque local identifiable par une adresse normalisée.

Pour Monclar, nous en sommes à la validation du plan d'adressage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide la création des voies libellées suivantes (*lieux dits actuels en italique*) :

- Route de Teyssat (*Moulin Cornier, Courounat, Lacaze, Prélat, Bounarel, Cazeau, Babilie, Laspacelles, Teyssat...*)
- Route de Castelmoron (*Gascon, Goulumaou, Latrenne, Bouscarel...*)
- Route de Comarque (*Jean Del Roc...*)
- Route de Miramont (*Magre, Lange, Labousquerie, Cauquis, Roussy, La Seiglat, Laguirade, Born, Badaillès, Pontillou...*)
- Route de Laparade (*Matalou, Chalès...*)
- Route des Bois de Laboulbène (*Camirout, Caillou, Pech de Born, Chai, Portely, Las Téoulères, La Blanquette...*)
- Impasse de Camirout (*Camirout, Dugaous*)
- Route de Calès (*RD 113 : Bellevue, Bertonié, La Bourdette, Choisy, Trouillès, Peyroux, Bois de Calès...*)
- Côte de Saint Jean (*Bellevue, Choisy, Frescati...*)
- Rue de Frescati (*Couillet, Frescati...*)
- Route de La Seiglat (*Couillet Haut, Le Pigeonnier, Maury, La Malaure, Chassis...*)
- Impasse de Glory (*Glory, Marsillac*)

- Impasse Rabanel (*Trouillès, Rabanel*)
- Route de Parrouty (*Cance, Poustan, Leyguèdes, Parrouty*)
- Impasse de Blanchou (*Blanchou*)
- Chemin de Tourterelle (*Parrot*)
- Route de Saint Pastour (*Bertonié, Brengous, Rambaille, Pontus, La Maladrerie*)
- Route de Montastruc (*St Eutrope, Badès, Le Plateau, Bethvéser...*)
- Impasse Borde Basse (*St Eutrope, Cugnac, Borde Basse...*)
- Route de Lamérique (*Rastel, Pigat, Grangeneuve, Jolibois...*)
- Impasse Pintou (*Pintou, Roul*)
- Route de Pierrette (*Périé, Vigne Vieille...*)
- Route de Lausse (*Bellevue, Lausse, Goutourrey*)
- Impasse Gaillardou (*Masquières, Gaillardou*)
- Route des Silos (*Laumasse, St Eutrope, Fonpeyrade, Le Pin, Brousselles, Charretier...*)
- Chemin du Pech (*Belou, Landrevie*)
- Route de l'Ayguedouce (*Tourtonde, Rouby, St Martin, Laqueille, Tuquet*)
- Route de Saint Etienne (*Barguillac*)

La commune devra faire l'acquisition des plaques de voies et plaques de numéros et l'installation des plaques de voies par la commune.

Les administrés recevront des plaques de numéro qu'ils devront installer.

Enfin, fin 2022 ou début 2023, la fibre permettra aux Monclarais de recevoir le Très Haut Débit.



LA MAIRIE MET A DISPOSITION
DE SES CITOYENS :

Comme annoncé précédemment, la commune de Monclar adhère à l'application PANNEAUPOCKET. Nous vous invitons à la télécharger afin de rester informé.



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Pour être
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution
hydro-alcoolique



Toussier
ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter
une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer sans serrer
la main
et arrêter
les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

(appel gratuit)

**A la mairie, la poste, chez les
commerçants, le masque est obligatoire**

COVID-19

ICI, LE MASQUE EST OBLIGATOIRE



COVID-19

ensemble

**FAISONS BARRIÈRE
AU CORONAVIRUS**

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

CORONAVIRUS COVID 19

**NE JETEZ PAS VOS MASQUES
SUR LA VOIE PUBLIQUE**

**JETEZ VOS MASQUES,
GANTS, LINGETTES ET MOUCHOIRS
DANS UN SAC DÉDIÉ FERMÉ**
CONSERVEZ LE 24H PUIS JETEZ LE
DANS LA POUBELLE GRISE



Déclaration d'urbanisme

Si vous prévoyez des travaux, faire une déclaration préalable ou un permis de construire est souvent une formalité nécessaire. Ces demandes de travaux à la mairie vous permettent d'être en conformité avec les règles d'urbanisme.

Voici quelques exemples pour y voir plus clair et mener votre projet dans les règles.

Type de travaux	Déclaration à faire		
	Aucune	Déclaration préalable de travaux	Permis de construire
Abri de jardin	Si la surface de plancher ou d'emprise au sol créés sont < 5m ²	Si la surface de plancher ou d'emprise au sol créés sont entre 5m ² et 20m ²	Si la surface de plancher ou d'emprise au sol créés sont > 20m ²
Clôture		Pour toutes les implantations de clôtures	
Garage ou combles (transformés en pièce à vivre)	Si la surface de plancher ou d'emprise au sol créés sont < 5 m ²	Si la surface de plancher ou d'emprise au sol créés sont entre 5 m ² et 20 m ²	Si la surface de plancher ou d'emprise au sol créés sont > 20 m ² ou s'il y a modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment
Isolation par l'extérieur	S'il n'y a pas de modification de l'aspect extérieur du bâtiment	S'il y a modification de l'aspect extérieur du bâtiment	
Ouvertures (fenêtres, velux, portes)	Si l'ouverture est à l'intérieur de la maison	S'il y a modification de l'aspect extérieur du bâtiment	
Piscine		Pour un bassin découvert de 10 à 100 m ² ou dont la couverture fixe ou mobile n'excède pas 1,80 m de hauteur	Pour un bassin découvert de plus de 100 m ² ou dont la couverture fixe ou mobile a une hauteur > à 1,80 m
Ravalement de façade		S'il y a modification de l'aspect extérieur du bâtiment	
Serre	Si < de 1,80 m de hauteur	Si la hauteur est entre 1,80 m et 4 m et jusqu'à 2000 m ² de surface au sol	Si >4 m de hauteur ou de 2000 m ² de surface au sol
Surélévation		Jusqu'à 20 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol	Si la surface de plancher ou d'emprise au sol >20 m ²
Terrasse	Si de plain-pied avec le RDC peu importe la surface	Jusqu'à 20 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol (sauf terrasse de plain-pied)	Si la surface de plancher ou d'emprise au sol créés sont > 20 m ² (sauf terrasse de plain-pied)
Toiture		Pour tous les travaux de toiture	
Véranda	Si la surface de plancher ou d'emprise au sol créés sont < 5 m ²	Si la surface de plancher ou d'emprise au sol créés sont entre 5 m ² et 20 m ²	Au delà de 20 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol.



BIBLIOTHEQUE DE MONCLAR



Horaires d'ouverture : mercredi et samedi de 10h00 à 12h00

La bibliothèque est un lieu de ressources pour flâneurs, curieux ou passionnés ...
Vous pouvez compter sur l'accueil, la disponibilité et le conseil de bibliothécaires bénévoles afin de partager le plaisir de lire, de se rencontrer.



La bibliothèque a rouvert ses portes avec les règles en vigueur en raison de la pandémie :

- Port du masque obligatoire à partir de 6 ans
- Lavage des mains à l'entrée avec du gel hydro-alcoolique
- Accès limité à deux personnes à la fois
- Bureau, poignées de porte, clavier et souris seront désinfectés régulièrement
- Livres mis en quarantaine.

La bibliothèque est ouverte à tous !

Les documents sont en libre accès. La consultation sur place et le prêt des documents sont gratuits. N'hésitez pas à consommer sans modération !

Sur une surface de 40 m², la Bibliothèque Municipale de Monclar vous propose l'accès à plus de 3000 ouvrages issus de fonds propres, de dons ou du dépôt de la Médiathèque Départementale (romans, livres en gros caractères, histoire locale, albums, mangas, BD, documentaires). 93 nouveaux documents ont été acquis cette année, 60 pour les adultes et 33 pour les jeunes.

Les échanges avec la Médiathèque Départementale de Lot et Garonne sont compromis le temps des travaux de remise aux normes de celle-ci. Nous ne pourrions donc pas y réserver de livres pendant cette période.

S'inscrire pour emprunter :

L'inscription est annuelle, gratuite et obligatoire pour emprunter des documents et donne droit à une gratuité des prêts.

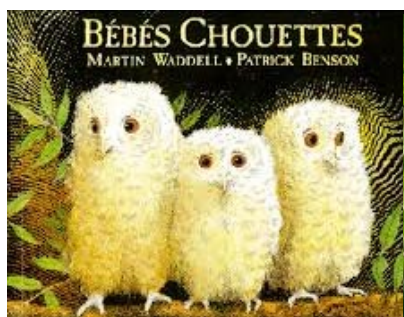


Pour tout renseignement :
 Bibliothèque de Monclar, Place
 de l'église 47380 Monclar
 Tél : 05 53 70 21 27
bibliomonclar@gmail.com
<http://www.mairie-monclar47.fr/bibliotheque/>



Les périodes de confinement – déconfinement – re confinement – allègement de confinement ne nous ont pas permis de fonctionner normalement cette année. Pour les plus jeunes, racontages à l'école et racontages en bibliothèques ont été perturbés. Les expositions ont été annulées, elles sont reportées :

- un racontage tapis « Bébés Chouettes » en décembre et janvier pour les plus petits,
- une sélection de livres sur le thème du « Bonheur » de janvier à mars,
- une exposition « La BD des origines à nos jours » de mai à juin



Pour faciliter vos choix, pendant le confinement, des catalogues de nos collections vous ont été communiqués par courriel ou par le biais du site de la mairie. Nous ferons en sorte qu'ils soient réactualisés.



Marché du jeudi soir



MONCLAR – à la Mairie **Les JEUDI Soir de 18h à 19h30**

Étal de produits bio « du coin »

Maraîchers bio, nous vous proposons nos produits ainsi que ceux de fermes bio alentours : Fruits & Légumes, œufs, pâtes, produits laitiers, tisanes, jus, pruneaux...

Renseignements :

Marlène : 06-77-94-41-00

Mail : lelopinmalin@gmail.com

Vous êtes pressé ? Possibilité de commander un panier :
liste des produits dispo par mail

Du côté des associations ...

A.D.R.A.

Association des Retraités Agricoles

Canton de Monclar

2020 a été une année sans réunion, notre convivialité a été cassée.

Enfin un but été atteint, la proposition de loi (pour amener les retraites des exploitants agricoles à 85% du SMIC) présentée par le député M. André Chasseigne a été votée à l'unanimité par les Députés et les Sénateurs.

Un amendement de la majorité Présidentielle reporte l'application prévue le 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022. Puis un sous amendement de la majorité revenant sur sa première décision nous permet d'espérer la mise en place en 2021.

La MSA confirme la possibilité pour 2021 et le Ministre de l'Agriculture M.Denormandie travaille pour faire avancer la date d'application à 2021.

Espérons que 2021 soit plus sociable et que nous puissions reprendre nos rencontres car le combat n'est pas terminé ; les conjoints d'exploitants et aides familiaux sont toujours en attente de reconnaissance.

2020 se termine, aussi au nom de l'Association je vous souhaite de passer de Très Bonnes Fêtes et surtout à l'abri de la maladie.

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE TRES BONNE ANNEE 2021 !

ET SURTOUT UNE TRES BONNE SANTE

Carmen DERRIEN



GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Les aînés ruraux MONCLAR 2000

Cette année, notre club devait fêter ses 20 ans d'existence bien fournie en rencontres et activités. Malheureusement, la COVID 19, (comme pour toutes les associations), a mis prématurément un terme à tous nos projets.

Après un premier confinement en mars, nous avions prévu une reprise en juin, mais les restrictions sanitaires imposées par le gouvernement se sont avérées irréalisables par la promiscuité lors de nos activités et la désinfection permanente demandée (belote, loto, goûters, gym, repas ...)

Le CA de Monclar 2000 a décidé à l'unanimité de repartir seulement en septembre.

Mais là encore, quel désappointement !! La distanciation demandée n'était pas réalisable. Puis le second confinement nous fut imposé.

Nous savons, avec nostalgie que tous les instants de rencontres conviviales, de discussions et d'activités qui nous permettaient de nous évader du train-train quotidien (devenant très lourd pour certains), manquent énormément à tous nos adhérents.

Mais, le principal c'est que chacun prenne soin de lui et de ses proches pour que ce virus nous abandonne définitivement.

Ce que nous souhaitons pour 2021 ? C'est dès que possible, nous retrouver tous en bonne santé, pour la réouverture des activités proposées par notre association.

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes malgré le confinement.

Tous nos remerciements à Mr le maire et les services municipaux pour leur collaboration.

Pour tout contact s'adresser au 06.34.50.67.79 Mme Martin



Concours de belote en 2019
Salle Damira



Assemblée Générale 2019
Salle du Magre

La secrétaire :
Knecht Maria

La présidente
Martin Danièle



Comité des Fêtes

Cette année nous n'avons pu organisé la fête du village, ni le marché de Noël pour cause le COVID.

Nous recrutons des bénévoles pour la fête du village et autres manifestations, certains de nos bénévoles sont partis pour cause de déménagement.

Nous espérons vous revoir en 2021 pour les animations.

LE COMITE DES FETES SE JOINT A MOI POUR VOUS SOUHAITER DE
TRES BONNES FETES DE FIN D ANNEE

A BIENTOT...

Association Musée du Patrimoine

L'association Musée du Patrimoine vous propose un ouvrage sur Monclar :

« Monclar d'Agenais de la préhistoire à nos jours »

Ecrit bénévolement par Jean Pierre Lorenzon,

né à Monclar et membre de l'association



200 pages, format 18 / 24

***Nombreuses photos anciennes et
Récentes***

***Le livre est en vente à l'agence
postale au Prix de 15 €***

MONCLAR D'AGENAIS

De la préhistoire à nos jours

-Monclar d'Agenais, le nom.....	page 10
-L'histoire de Monclar : de la préhistoire à nos jours	page 14
-Monclar Bastide	page 25
-Monclar dans les conflits	page 30
*Guerres 1914- 1918 et 1939-1945, Indochine, Algérie,	
-La population	page 39
-Les édiles, les maires	page 48
-Les hommes et les femmes :	page 53
*Militaires, politiques, poètes, écrivains, artistes, médecins, pionniers, etc	
-La vie économique centrée sur l'agriculture.	page 70
-Mutation de la société.....	page 83
-Les moulins : * à eau et à vent.	page 88
-Les rues.....	page 92
-La halle-mairie.....	page 104
-L'enseignement, les écoles	page 108
-Les églises : *4 églises et la chapelle de l'hospice.	page 119
-Le monument aux morts.....	page 128
-Les morts pour la France.....	page 131
-L'hôpital de la vieille ville, L'hospice, maison de retraite,	page 134
foyer-logements	
- Les salles de fêtes : * salle Roudet, halle, foyer rural, salle du Magre.....	page 139
- HLM, lotissements	page 142
-Gendarmerie	page 143
-L'eau :	page 145
*Les puits, les sources : la Brethonie, Béoulaigue ; l'adduction d'eau : lavoir, fontaines et château d'eau.	
-L'électrification	page 157
-Les animations : *foires, marché, fêtes, théâtre, animations diverses.....	page 160
-Le sport, vie associative :	page 171
-Châteaux et belles demeures : *Rodier, Seiglal, Borde basse, Badès,	page 177
le chalet Egal.	
-Ce que Monclar n'a pas eu : *Eaux arsenicales, gare, voie ferrée,,.....	page 188
tramway, préventorium, EHPAD.	
- Evénements particuliers sur le territoire communal.....	page 192
*Tremblement de terre, chute de météorite à La Trenne, dite météorite d'Agen.	
-Quelques poèmes des poètes monclarais.....	page 194

Pour les fêtes, un cadeau à s'offrir ou à offrir

2020 aura été une année bien triste où toutes les manifestations culturelles et autres ont été annulées suite à la pandémie du covid19, notre assemblée générale a été annulée.

Le 16 octobre Jean-Pierre Lorenzon a présenté dans la salle Damira le livre sur Monclar aux élus locaux et départementaux, c'est l'aboutissement de 4 années de recherche et la rédaction de ce livre sur l'histoire et la vie de notre village. Je rappelle que ce livre est en vente au prix de 15 euros à l'agence postale de Monclar

Le Président Marcel Maillet et toute l'équipe

vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année malgré les contraintes de sécurité sanitaire liées au coronavirus.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.



MONCLAR

Union Nationale de l'Aide, des soins
et des services à Domicile

Agrément/Déclaration: SAP/300882024
Délivré le 14/11/2017
Par la DIRECCTE du Lot et Garonne
UNA autorisée pour les services personnes âgées et
handicapées depuis le 11 mars 2008



Bonjour à tous,

Nous sommes UNA MONCLAR, une association agréée dont le cœur de métier est l'aide à la personne pour un maintien à domicile ce que chacun de nous souhaite.

Notre siège est à Monclar, 20 Place de La Mairie et 49 salariés font de leur mieux au quotidien pour vous donner satisfaction afin de répondre aux besoins que demandent le maintien à domicile, le handicap, la garde d'enfants de moins et de plus de 3 ans.

Nous assurons un portage de repas et la téléassistance avec aide du Département ou éventuellement des caisses.

Notre secteur comprend MONCLAR, TOMBEBOEUF, Ste LIVRADE (où se trouve une antenne au 69 rue Nationale) et ses environs, une partie de VILLENEUVE SUR LOT.

Depuis le 8 Mars 2019, nous avons monté une équipe à LAUZUN – CASTILLONNES. Pour LAUZUN – CASTILLONNES nous nous excusons tout particulièrement des changements de personnel un peu trop fréquents. Il faut dire que, lorsque nous avons pris ce secteur, aucune des anciennes salariées n'a voulu rester. Il a donc fallu constituer une équipe. Cela a été très difficile, nous commençons juste à en avoir une.

J'espère que vous partagerez nos difficultés et que vous viendrez vers nous si vous avez le moindre souci.

Nous assurons une permanence de 9 h à 12 h les mardis et samedis à côté de la Salle des Aînés Ruraux. Pendant la pandémie la permanence n'est assurée que le mardi.

Cette année a été particulièrement difficile avec la COVID -19 mais nous avons fait en sorte que, depuis le début de la pandémie, tout notre personnel était équipé de matériel nécessaire afin de se protéger et de protéger les bénéficiaires auprès des quels nous exigeons aussi la pose du masque.

Si vous avez des renseignements à nous demander, nous sommes à votre entière disposition au 05.53.41.84.81 ou, du personnel qualifié vous répondra.

En attendant de vous rencontrer, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2021 et essentiellement une bonne santé.

La Présidente
Jeannette COSSERANT.

UNA Monclar

20, PLACE DE LA MAIRIE - 47380 MONCLAR D'AGENAIS
Tél.: 05.53.41.84.81/09.60.44.73.48



Le **C**lub de **M**odélisme **M**onclairs (Buggy TT) compte pour l'année 2020, 12 adhérents venus de divers horizons géographiques : Marmandais, Villeneuvois, Agenais.

Grâce à la volonté et l'enthousiasme des adhérents, la piste située au Moulin du Magre, s'aménage au fil du temps. De gros travaux ont été réalisés encore cette année.

Le tracé a été revu et repensé. De nombreux camions de terre ont été emmenés afin de refaire complètement cette piste.

L'objectif principal en 2021, serait de mettre aux normes notre structure afin de pouvoir accueillir des compétitions départementales, régionales et voire plus.

Nous sommes entrain de monter un dossier de demande de subvention pour savoir si notre projet est envisageable.

Notre club est ouvert à tous, débutants comme confirmés. Notre groupe de passionnés se retrouve généralement le week-end afin de partager de bons moments conviviaux.

Que vous soyez amateur de ce loisir ou tout simplement curieux de le découvrir, n'hésitez pas à venir nous voir ! Nous serons heureux de vous accueillir !

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au

06.51.31.47.44 et/ou aller consulter notre page 

www.facebook.com/RCModelismeMonclar

Le Président,
Benjamin PICARD



Association des Parents d'Elèves

En 2020, l'APE a organisé le Loto des écoles le 7 février. La salle était pleine. Le carnaval et la kermesse ont été annulés suite à l'épidémie Covid-19. M. Carnaval, créé par les résidents du Foyer du Mont Clair (fabrication) et le Centre de Loisirs de Monclar (peinture), attend patiemment son heure.



Depuis la rentrée, les ventes de Chocolats et Sapins de Noël ont bien fonctionné également. Nous remercions encore tous les participants. Tous les bénéfices serviront à financer les projets pédagogiques et les sorties scolaires des deux écoles.

Enfin, si la situation sanitaire nous le permet, nous espérons faire une revanche sur 2020 et organiser le Carnaval en avril, ouvert à tous les enfants, petits et grands, et la Kermesse des écoles en juin.

L'Association des Parents d'Elèves vous souhaite une belle année 2021 et bien sûr une bonne santé.

Marie-Noëlle Henaff à Monclar,
Noémie Saudel et Sanne Brinkhoff à St-Etienne-de-Fougères

Monclaraises et Monclarais,
au vu de la situation actuelle, nous ne pourrons pas nous
retrouver comme à notre habitude en janvier 2021
pour célébrer la nouvelle année ensemble
mais l'équipe municipale espère vous retrouver en juin
lors de la fête votive à l'occasion
d'un apéritif offert par la municipalité.

**BONNES FETES
ET
MEILLEURS VOEUX
2021**